

Image not found or type unknown



Paielement des frais kilométrique (prospection immobilière)

Par **topgif_old**, le **01/12/2007** à **19:49**

Bonjour,rrnrJe suis actuellement en BTS profession immobilière en alternance. Je suis donc dans une agence immobilière où j'effectue beaucoup de prospection (relevé d'annonces immobilières) dans différentes communes et j'utilise ma voiture personnelle. rnJe voulais donc savoir s'il était normal que la gérante de l'agence refuse de me rembourser mes frais kilométriques ? Suis je dans mon droit de refuser d'effectuer de la prospection ?rrnrMerci d'avance.